

LA CGT MARNAISE ATTAQUÉE

L'acharnement contre les libertés syndicales n'a pas de limite.

Suite à une deuxième plainte contre l'Union départementale CGT de la Marne pour les mêmes motifs que la première « injures publiques et diffamation », **la Secrétaire Générale est à nouveau convoquée par la Juge d'instruction.**

La première plainte sera jugée fin novembre devant le tribunal correctionnel.

Depuis avril 2020, l'affaire Anthony SMITH n'est faite que de rebonds n'ayant qu'un objectif : **nous faire taire devant l'attaque et la non protection des salariés.**



Après la suspension de notre camarade Anthony, Inspecteur du travail, qui assurait simplement sa mission protectrice de salariés, les mobilisations en intersyndicale ont été fortes même si nous étions en période de confinement.

Cela a conduit à faire reculer le Ministère du travail qui a dû faire marche arrière sur sa volonté d'écartier cet Inspecteur du Travail de la région et de ses missions de contrôle.

De quoi certainement rendre amers des acteurs locaux qui eux aussi avaient bien l'intention de changer complètement le rôle de l'inspection du travail.

S'agissant de la première plainte, trois camarades ont été mis en examen et compte tenu des éléments apportés **Vivian Talonne, Secrétaire des retraités de Châlons en Champagne et Benoit Augé Secrétaire Général de l'Union Locale de Reims, se sont vu notifier un non-lieu.**

Par contre, notre Secrétaire Générale, Sabine Duménil, est toujours traînée devant la justice, entendue en octobre à nouveau par la Juge d'instruction, convoquée devant le tribunal correctionnel en novembre.

IMPENSABLE DE LAISSER FAIRE !

La commission exécutive a donc décidé d'agir fortement et donc d'appeler dès à présent :

Au rassemblement le jeudi 21 octobre à 13h30
devant le palais de justice de Châlons en Champagne

A la préparation d'une journée d'action le mercredi 24 novembre
Pour cette journée les modalités seront précisées.

**On ne lâchera pas tenons-nous prêts à défendre la C.G.T
garante des intérêts individuels et collectifs des salariés.**